

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 AVRIL 2018**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

Présidence : Monsieur Bernard DEBAIN, Maire.

Présents : M. DEBAIN, Mme RICART-BRAU, M. BUONO-BLONDEL, Mme ARANEDER, M. LANCELIN, Mme GENEVELLE, M. HEMET, Mme DUCHON, M. QUINTARD, Mmes CHENEVIER, VERENNEMAN, MM. CHAMAYOU, BRAME, COUTON, Mme CAILLON, MM. DUSSEAUX, DO LAGO DANTAS DE MACEDO, OUDIOT, Mmes DJAOUANI, du MESNIL, MM. DURAND, DOUBLET, Mme FRAQUET, M. STEINER, Mme MOULIN, MM. FONTENEAU, BELKACEM, Mme KHALDI.

Absents excusés : Mme AUBONNET donne pouvoir à Mme ARANEDER,
Mme BULLIER donne pouvoir à Mme DJAOUANI,
M. GUYARD donne pouvoir à Mme DUCHON,
Mme BRAUN donne pouvoir à M. DOUBLET,
Mme MOULIN donne pouvoir à M. STEINER jusqu'au point n° 3 inscrit à l'ordre du jour,
M. BELKACEM donne pouvoir à M. DEBAIN à partir du point n° 7 inscrit à l'ordre du jour,
Mme BARRÉ.

Membre du Conseil Municipal sorti de la séance en application de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales : M. DEBAIN, Maire pour le compte administratif 2017 de la Commune (point n° 4).

Secrétaire: Mme RICART-BRAU.

OUVERTURE DE LA SEANCE A 20 HEURES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir désigné Mme RICART-BRAU comme secrétaire de séance.

Adoption à l'unanimité.

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 février 2018.

Adoption avec 30 voix pour et 2 élus ne prenant pas part au vote (Mme BRAUN et M. STEINER, absents lors de cette séance).

- **Observe** une minute de silence en hommage au Colonel Arnaud Beltrame ayant volontairement pris la place d'une employée lors de la prise d'otages au magasin Super U de Trèbes le 23 mars 2018 et qui est décédé à la suite des blessures qui lui ont été infligées par l'auteur de cet acte terroriste, d'une part, et en hommage à Madame Mireille Knoll, victime d'un meurtre revêtant un caractère antisémite découvert le 23 mars dernier, d'autre part.

- Réf : 2018/04/1

OBJET : Changement de dénomination de la partie Est du boulevard Georges Marie Guynemer en boulevard Colonel Arnaud Beltrame.

Article 1 : Décide à l'unanimité que la partie Est du boulevard Georges Marie Guynemer située entre l'Esplanade Napoléon Bonaparte et la rue du Docteur Vaillant est dénommée : « boulevard Colonel Arnaud Beltrame », en hommage à ce gendarme courageux décédé des suites de ses blessures en s'interposant dans la prise d'otages commise par un terroriste à Trèbes le 23 mars 2018.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à ce changement de dénomination de voirie.

Monsieur DOUBLET :

« Je n'ai pas de questions, mais j'aurai une déclaration à faire. Monsieur le Maire, donc mon groupe tient à vous remercier de l'hommage que vous rendez ainsi au Colonel Arnaud Beltrame en baptisant une rue à son nom. Nous pensons en effet, que la République doit honorer cet homme qui par son courage, son abnégation, son sens du devoir, son sens du service à la Patrie et aux autres, et surtout enfin sa conviction que préserver la vie humaine est la plus belle des batailles, nous inspire un profond respect. »

- Réf : 2018/04/2

OBJET : Election d'un président de séance pour l'examen du compte administratif de la commune.

Article 1 : Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de l'élu chargé de présider la séance lors de l'examen du compte administratif de la commune pour l'exercice 2017.

Article 2 : Désigne à l'unanimité Madame RICART-BRAU, 1^{ère} adjointe au Maire, pour présider la séance du Conseil Municipal lors de l'examen du compte administratif de la commune de l'exercice 2017.

- Réf : 2018/04/3

OBJET : Compte de gestion 2017 de la Commune.

Article unique : Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du Receveur Municipal établi pour la Commune.

Monsieur DURAND :

« Oui, j'ai proposé de constater la stricte concordance des deux documents. Alors, nous n'avons pas eu le compte de gestion, c'était le cas l'an passé. On imagine bien qu'il y a concordance, donc on ne vous a pas embêté sur la question l'an passé, mais si vous pouviez juste nous préciser que c'est la concordance parfaite avec le compte administratif. »

Monsieur BUONO :

« Considérant que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui étaient prescrites de passer dans ces écritures..., donc voilà. »

Monsieur DURAND :

« C'est-à-dire qu'il a fait toutes les écritures, mais on constate également que c'est exactement le même document. »

Monsieur BUONO :

« C'est ça oui. »

Vu le budget primitif de l'exercice 2017 et les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, le bordereau de mandat, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer. Donc, il a tout et il a constaté qu'il y avait égalité. »

Monsieur DURAND :

« Merci. »

• Réf : 2018/04/4
OBJET : Compte administratif 2017 de la commune.

M. le Maire sorti avant le vote de ce point.

Article unique : Approuve, avec 24 voix pour et 7 voix contre (MM. DURAND, FONTENEAU, STEINER, Mmes FRAQUET, MOULIN, M. DOUBLET et Mme BRAUN), le compte administratif 2017 de la Commune, lequel présente les résultats suivants :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | RESTES A REALISER |
|---|-----------------------|-----------------------|--------------------------|
| RECETTES exercice 2017 | 27 236 102.01 € | 8 784 385.92 € | 5 500 000.00 € |
| DEPENSES exercice 2017 | 22 361 362.08 € | 5 830 012.70 € | 760 246.49 € |
| Résultat | 4 874 739.93 € | 2 954 373.22 € | 4 739 753.51 € |
| EXCEDENT cumulé précédent BP ou BS 2016 | 800 000.00 € | 4 578 022.36 € | |
| RESULTAT EXERCICE | 5 674 739.93 € | 7 532 395.58 € | |

Madame BRAU :

« Merci beaucoup pour cette présentation. Merci aux services qui ont énormément travaillé sur cette présentation aussi. »

Monsieur DURAND :

« Je vous remercie également pour la présentation qui a été faite ce soir.

Je vais m'en tenir aux grandes lignes pour essayer de montrer la vue générale du compte administratif, à part un petit chiffre que je n'ai pas pu m'expliquer et je vous poserais la question en toute fin d'intervention.

Que voit-on sur ce compte administratif ? Alors, on a des débats budgétaires lors du budget primitif. Nous avons eu l'occasion de vous expliquer que lorsque les hausses d'impôts avaient été imposées et très fortement augmentées, on avait expliqué qu'il n'y avait pas cette nécessité, et sur le compte administratif l'an passé, on avait pu constater qu'il y avait des résultats d'exercice qui étaient conséquents et qui étaient même largement au-delà de la hausse d'imposition. Ce constat, nous le faisons aujourd'hui en regardant ne serait-ce que le premier tableau qui nous est présenté. On a eu l'occasion de le dire, on va le redire, il y a un résultat d'exercice, heureusement, c'est bon et c'est sain qu'il y ait un résultat, on ne va pas commencer l'année avec un déficit et il est nécessaire qu'il y ait un résultat afin de pouvoir financer nos activités, et en particulier nos investissements. Ce qui pose problème c'est plutôt l'excès. Quels sont les chiffres aujourd'hui ? On voit sur le fonctionnement, on arrive à 5,5 millions et à l'investissement 7,5 millions sur l'exercice, c'est-à-dire un total de 13,2 millions d'euros. 13,2 millions d'euros, si on regarde par rapport aux

dépenses, ça représente à peu près 7 mois de section de fonctionnement. L'argent que nous avons mis de côté et que nous avons toujours en caisse en fin d'année représente 7 mois, 7 mois de toutes les dépenses de fonctionnement sur un exercice complet. On dit souvent que l'argent public doit être géré en bon père de famille. Si un bon père de famille avait 7 mois de salaire sur son compte courant, il n'y aurait personne pour dire que c'est un bon gestionnaire, on lui dirait « soit fais quelque chose de l'argent, tu investis, tu le places, tu achètes quelque chose, ou soit tu arrêtes de te serrer la ceinture et manger des patates, parce que ça ne sert à rien d'économiser l'argent, si ça dort sur un compte courant ». Aujourd'hui, c'est un petit peu cette situation que nous constatons, c'est qu'on a demandé aux Saint-Cyriens de faire beaucoup d'efforts et au final, ils constatent que l'argent qu'ils ont donné en supplément d'impôt est l'argent qui dort quelque part sur un compte. Les exercices précédents montrent un petit peu la même chose, mais la tendance se confirme cette année. Si on regarde sur l'exercice 2016, il y avait un résultat d'à peu près 10,5 millions, c'est-à-dire 5 mois et 3 semaines de fonctionnement de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole. Aujourd'hui, on passe à 7 mois, ce qui fait qu'on a un report, on a un résultat qu'on va reporter sur l'année d'après, mais comme l'exercice d'après on va reproduire encore un résultat très positif qui ne sera pas consommé, on va augmenter sans cesse ce résultat et on arrive à un excès qui me semble être un excès coupable. Voilà ce que l'on peut voir sur ce tableau.

Un autre tableau me semble particulièrement intéressant, on le trouve page 6, c'est le tableau de l'évolution des recettes de fonctionnement 2014 à 2017. Si on regarde les dotations, on s'aperçoit que sur la période, les dotations ont baissé de 2 millions d'euros. 2 millions d'euros effectivement c'est une somme conséquente, on a eu l'occasion de la dénoncer, tout comme vous. Cela appelle à faire des économies dans la gestion de notre collectivité, pas forcément sur la qualité des services, mais dans la gestion cela appelle à faire des économies, mais reste un montant extrêmement important et je comprends lorsqu'on me dit que les baisses de dotations imposent de faire des efforts. Les efforts quels sont-ils ? Sur la même période on regarde l'imposition, l'imposition 2014 à 2017, même période, a augmenté de 4 millions d'euros, donc les dotations annuelles baissent de 2 millions d'euros et pour faire un effort et les compenser on demande aux Saint-Cyriens de fournir 4 millions d'euros supplémentaires. C'est en cela que je dis qu'on a été manifestement excessifs. Aujourd'hui la commune s'est fait du gras, elle s'est fait du gras sur l'impôt des Saint-Cyriens et les chiffres du compte administratif le montrent aujourd'hui et on peut être certains que ce sera la même tendance, probablement plus forte, lors du compte administratif 2018. Je pense que nous aurions l'occasion d'en reparler.

Voilà un petit peu la vision et la conclusion que nous pouvons faire de ce compte administratif avec la déception de constater que ce que nous avons expliqué il y a 1 an, il y a 2 ans, se révèle aujourd'hui dans les chiffres.

Pour ce qui est du petit chiffre, un petit détail, pour le coup un chiffre que je n'ai pas réussi à me faire expliquer page 8. Nous sommes sur des petits montants, mais cela reste intéressant tout de même, ça concernait la Petite Enfance où il était annoncé une baisse de 20 000 € pour frais de garde, en précisant que ça fait à peu près une baisse de 50 %, en expliquant qu'il s'agissait d'une catégorie très particulière d'enfants. Alors, pour aller sur une baisse de 50 % j'ai du mal à comprendre combien d'enfants seraient concernés. Est-ce que quelqu'un pourrait m'expliquer ce petit point, je pense que vous l'avez vu, nous sommes page 8 Petite Enfance et c'est lié à la Mutuelle Sociale Agricole qui prend en charge une partie des frais. »

Monsieur BUONO :

« Oui...je n'ai pas compris la question. »

Monsieur DURAND :

« Sur la Petite Enfance, il y a une baisse de 20 000 € en expliquant que la Mutuelle Sociale Agricole prenait en charge une partie des frais de garde des enfants dont les parents dépendaient du régime agricole. J'imagine qu'il n'y a pas 50 % des enfants qui dépendaient du régime agricole ? »

Monsieur BUONO :

« Non, on est passé de 40 000 à 20 000 € pour la Mutuelle Sociale Agricole. »

Monsieur DURAND :

« Donc, la mutuelle continue à verser une somme, mais inférieure ? »

Monsieur BUONO :

« Oui. »

Monsieur DURAND :

« D'accord. Je vous remercie pour ce point. »

Monsieur BUONO :

« Comme on vous l'a expliqué, il y a un décalage entre les recettes au niveau des impôts et des taxes et un certain nombre d'annonces qui ont été faites sur l'évolution, notamment de la DGF, sur l'évolution du FPIC. On est en année électorale en 2017, il y a un certain nombre de cadeaux qui ont été faits transitoirement, ce qui explique qu'effectivement finalement la baisse des dotations a été un petit peu moins importante que prévu. On sait que des maires ont crié très fort et qu'en période électorale finalement la baisse de la dotation, notamment de la DGF, a été moins forte que prévu dans son rythme, puisque le rythme a été divisé en deux. Un certain nombre de prévisions qui ont été faites d'après les déclarations qui pour une fois étaient suivies des faits, ou ont été remises un petit peu en cause en cette année électorale, fort heureusement. Là on n'est plus en année électorale, ne vous inquiétez pas, on va reprendre le chemin normal de la baisse des dotations à un rythme qui devrait de nouveau être assez soutenu. En plus, on ne sait pas tout ce qui va sortir du chapeau. Ce que l'on sait c'est que cette année l'Etat a voté un budget qui est en déficit de 85 milliards d'euros, donc un peu plus que les années précédentes. A un moment donné, on va repasser à la caisse. On sait que le FPIC va augmenter un petit peu plus que prévu, donc tout ça va se normaliser. Ce qui est certain, c'est qu'on a voulu passer une fois sur la hausse d'impôt, on vous l'a déjà expliqué, et pas y revenir tous les ans. On l'a fait une fois et on a bien fait de le faire d'ailleurs, puisque finalement ce sont les taux de 2017 qui seront retenus au moment de la suppression de la taxe d'habitation et on est bien contents de conserver finalement ce niveau de taux pour la compensation, quand on sait que la compensation ne dure pas aussi longtemps qu'on l'espérait. Maintenant si on avait voulu cette année, par exemple, augmenter les taux, parce qu'on constatait qu'on avait un effet ciseaux qui se précisait de plus en plus, finalement on aurait eu une hausse des recettes en 2018 qui aurait disparu en 2019 après la suppression de la taxe d'habitation. Je pense que malheureusement les événements actuels montrent qu'on avait raison de faire les choses en une seule fois et pour une fois de donner un petit peu de visibilité aux Saint-Cyriens, contrairement à la visibilité dont on dispose nous, puisque finalement d'une année sur l'autre on ne sait jamais à quelle sauce on va être mangé. L'écart existe, l'écart ne grossit pas seulement, parce qu'on aurait exagéré, il grossit aussi parce qu'on fait des efforts de gestion importants et que ces efforts portent leurs fruits. On peut dire que c'est coupable de faire des efforts ou on peut saluer qu'effectivement il y a des efforts qui sont faits. Maintenant, moi je vous demande de vous reporter, si vous avez envie de le faire, au compte administratif 2017 sur sa liasse, et vous verrez que les produits d'imposition directs pour la population ou pour la valeur communale, sont inférieurs à la moyenne nationale, puisque la moyenne nationale est de 654 € et à Saint-Cyr-l'Ecole c'est 623 €, que les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à la moyenne nationale, c'est 1 093 € pour Saint-Cyr-l'Ecole et 1 021 € pour la moyenne nationale, donc on est loin de serrer la ceinture en termes de services pour les Saint-Cyriens. Qu'on ait effectivement des recettes de fonctionnement réelles qui sont supérieures à la moyenne nationale grâce aux dotations que l'on reçoit, et ces dotations sont en baisse. Visiblement, on ne va pas tarder à rejoindre la moyenne nationale. On a des dépenses d'équipement brutes sur la population à presque 300 € quand la moyenne nationale est à 263 €, donc je crois qu'on ne peut pas dire sincèrement que cet argent dort et qu'on n'en fait rien. L'encours de la dette, malgré tout, reste à peu près aux 2/3 de la moyenne

nationale. Surtout ce qu'il faut voir, c'est que tout cela on le fait avec finalement une aide de l'Etat qui est ridiculement faible par rapport à la moyenne nationale, puisque l'Etat nous verse 130 € par habitant, là où la moyenne est à 216 €. Donc, dire qu'on ne fait rien de cet argent c'est, je pense, très exagéré et en plus on n'est pas franchement aidé pour le faire. Je pense qu'il faut quand même relativiser un petit peu votre discours à ce niveau-là. »

Monsieur DURAND :

« Je ne dis pas que rien n'est fait, je dis que si à la fin de l'exercice il reste 13 millions, les 13 millions on ne les a pas inventés et ils sont bien sur un compte quelque part, ils ne sont pas dans l'immobilier, ils ne sont pas sur une pierre... »

Monsieur BUONO :

« Non, il y a 5 millions de fonctionnement et il y a 7 millions de reste à réaliser en investissement. C'est pour ça qu'on a fait les autorisations de programmes, vous ne pouvez pas l'ignorer, cela fait deux ans qu'on vous l'explique, il y a un décalage entre les recettes et les dépenses et que ce décalage est normal. On a souhaité le limiter au maximum avec ces autorisations de programmes, et je pense que vous l'avez parfaitement compris. »

Monsieur DURAND :

« Non, les autorisations de programmes ce n'est pas vous qui nous les avez apprises, on connaissait le principe et on l'a approuvé. »

Monsieur BUONO :

« Si vous le connaissez, ne nous reprochez pas d'avoir 7 millions, puisqu'il y a un décalage simplement entre le moment où on touche l'argent et le moment où on arrive à le mobiliser, qui ne dépend pas que de nous malheureusement. »

Monsieur DURAND :

« Sur l'investissement, si vous faites 5 millions de dépenses, vous arrivez avec des reports qui sont supérieurs à une année de dépenses et pour vous c'est simplement du report ? C'est simplement la voie normale ? »

Monsieur BUONO :

« Oui. »

Monsieur DOUBLET :

« Le compte administratif c'est intéressant, parce que c'est quelque chose qui permet, même à posteriori, de vérifier d'une part la pertinence, d'autre part la sincérité du budget de l'année écoulée. On faisait allusion à la gestion du budget en bon père de famille. Quand nous, au niveau personnel, on fait un budget, on tient compte des contraintes, on tient compte des recettes prévisibles et on se dit aussi qu'il y aura des dépenses imprévues, par exemple des réparations de voitures, des augmentations d'impôts locaux drastiques style communaux ou départementaux. Que la commune fasse pareil, ça me paraît tout à fait normal, à condition que ça reste dans des limites raisonnables. Or, force est de constater que cette année encore, ce n'est pas le cas. Je vais prendre quelques exemples. Si on prend la section de fonctionnement, les dépenses réelles sont inférieures d'1,5 million au budget, parce qu'à chaque chapitre budgétaire, qu'est-ce qu'on a fait ? On a chargé la mule. On constate surtout qu'au niveau des recettes, elles sont supérieures de 4 millions au budget. Je vais citer 2 ou 3 exemples : au niveau du produit des services on fait 3,8 millions pour un budget de 2,8, au niveau des impôts et taxes, on est à 16 millions pour un budget de 14,3 millions. Ces errements du budget, on pourrait retrouver la même chose d'ailleurs dans les recettes d'investissement. Je vais en prendre un au hasard. Le Fonds de Compensation de la TVA, on a fait 1,4 million pour 650, ça fait plus du double. Donc ces errements du budget ont été il y a 2 ans le prétexte de l'augmentation drastique des impôts locaux. Maintenant notre adjoint aux finances

vient de nous expliquer qu'il a bien fait de les faire plus tôt, parce que cela permet effectivement de récupérer des choses dont on ne parlait pas à l'époque. Pour résumer, on va prendre acte du compte administratif, mais nous ne l'approuvons pas. »

• **Réf : 2018/04/5**

OBJET : Affectation du résultat du Compte Administratif 2017 de la commune.

Article unique : Décide, avec 25 voix pour et 7 voix contre (MM. DURAND, FONTENEAU, STEINER, Mmes FRAQUET, MOULIN, M. DOUBLET et Mme BRAUN), l'affectation des résultats du Compte Administratif 2017 au Budget Primitif 2018 de la commune comme suit :

a) affectation de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement :

« excédent de fonctionnement capitalisé » : 4 874 739.93 € - compte 1068

b) report du résultat d'investissement excédentaire

« résultat d'investissement reporté » : 7 532 395.58 € - compte 001

c) report du résultat de fonctionnement

« résultat de fonctionnement reporté » : 800 000 € - compte 002

Monsieur DURAND :

« Ce sera plus une explication de vote qu'une question. Nous sommes ici dans la conséquence du débat que nous avons eu il y a quelques minutes. Nous trouvons que les excédents et les reports sont manifestement excessifs. Nous sommes dans l'excès coupable, comme j'ai pu le dire, donc nous allons voter contre, comme pour le compte administratif. »

Monsieur le Maire :

« J'aime bien le mot excessif chez vous, vu les investissements qu'on va réaliser. »

Monsieur DOUBLET :

« Alors, de même notre intervention va rejoindre les explications qu'on a fournies tout à l'heure. On assiste aujourd'hui à un excédent cumulé qui est imposant, dont l'essentiel est transféré sur l'investissement en plus de ce qui était déjà présent. On arrive à une somme conséquente, et je vais dire moi aussi qu'elle nous paraît exagérée, ce pourquoi nous ne voterons pas ce transfert. »

• **Réf : 2018/04/6**

OBJET : Taux d'imposition locale 2018.

Article unique : Décide, avec 25 voix pour et 7 voix contre (MM. DURAND, FONTENEAU, STEINER, Mmes FRAQUET, MOULIN, M. DOUBLET et Mme BRAUN), de maintenir pour l'exercice 2018 les taux d'imposition locale comme suit :

- Taxe d'habitation : **21.68 %**
 - Foncier bâti : **17.90 %**
 - Foncier non bâti : **54.05 %**
-

Monsieur DURAND :

« Une fois encore, on ne va pas prolonger le débat et faire une troisième fois le même débat. Ce soir, on va se contenter de voter contre, estimant qu'il aurait été nécessaire de baisser les impôts, comme nous avons eu l'occasion de le demander lors de l'exercice précédent. »

Monsieur le Maire :

« Lorsque j'ai regardé le compte administratif, la présentation, malgré une augmentation des impôts, vous avez vu les chiffres...où est-ce qu'on en serait ? Je peux vous dire, et cela vous a été présenté, que les efforts de gestion qui ont été faits tant au niveau des dépenses que du personnel, ça nous permet de tenir suffisamment les cordons de la bourse pour ne pas avoir encore à augmenter. »

Monsieur DOUBLET :

« Saint-Cyr ayant fait parler d'elle il y a peu par son taux d'augmentation record et par la situation qui nous met dans les Yvelines au premier rang pour la taxe d'habitation. Je pense qu'il aurait été logique sans revenir au taux de 2015, de prévoir une rectification des taux locaux, c'est pourquoi nous ne voterons pas. »

Monsieur BUONO :

« On est en dessous en termes de taux pour les villes de même strate, donc effectivement on a augmenté fortement les taux, mais on est en dessous du taux d'imposition des villes de même strate. »

Monsieur le Maire :

« Surtout quand on regarde par rapport aux habitants, les investissements qui ont été réalisés, ne serait-ce que pour aménager, vous avez vu que c'était un peu plus de 800 000 €, pour aménager l'école Jacqueline de Romilly, alors que ces gens, contrairement à ce qu'ils pensent n'ont pas encore payé d'impôts à Saint-Cyr. »

- **Réf : 2018/04/7**

OBJET : Budget Primitif 2018 de la commune

Article 1^{er} : Approuve, avec 25 voix pour et 7 voix contre (MM. DURAND, FONTENEAU, STEINER, Mmes FRAQUET, MOULIN, M. DOUBLET et Mme BRAUN), chapitre par chapitre et par nature le Budget Primitif de la ville pour 2018 tel que détaillé ci-dessous :

A. La section de fonctionnement

- Le total des recettes s'élève à : 24 188 000.00 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 23 308 000.00 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 80 000.00 €
 - Le résultat reporté s'élève à : 800 000.00 €
- Le total des dépenses s'élève à : 24 188 000.00 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 23 289 975.00 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 898 025.00 €

B. La section d'investissement

- Le total des recettes s'élève à : 22 714 730.00 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 8 784 309.42 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 898 025.00 €
 - Les restes à réaliser s'élèvent à : 5 500 000.00 €
 - Le résultat reporté s'élève à : 7 532 395.58 €
- Le total des dépenses s'élève à : 21 350 850.00 €
 - Les opérations réelles s'élèvent à : 20 510 603.51 €
 - Les opérations d'ordre s'élèvent à : 80 000.00 €
 - Les restes à réaliser s'élèvent à : 760 246.49 €

Article 2 : Approuve l'ensemble des annexes budgétaires et notamment les tableaux des postes et des emplois créés au 1^{er} janvier de l'exercice 2018.

Monsieur DURAND :

« Après le compte administratif où nous avons pu partager un bilan, le budget primitif permet de faire des prévisions, plus ou moins facile à réaliser. Sur certains domaines cela va être assez simple, puisqu'on va reconduire une même somme ou quasiment, mais dans certains domaines c'est plus compliqué quand ça dépend, par exemple, de la loi de finances. La loi de finances n'est pas toujours aisée à comprendre. On comprend les dispositifs, mais quand il s'agit d'appliquer les dispositifs pour avoir un chiffre c'est souvent un peu plus complexe. Mais en tous cas il faut faire les prévisions, les prévisions avec un principe de prudence pour les recettes notamment et en essayant d'avoir les chiffres les plus proches de la réalité et les plus crédibles possible. Sur les exercices précédents, nous vous avons fait la critique de sous-estimer des recettes et à côté de surestimer des dépenses et on se doute bien que si on sous-estime trop la recette et on

surestime la dépense, au bout d'un moment il n'y a plus de sou et ça permet de légitimer un argumentaire selon lequel il faut se serrer la ceinture. Aujourd'hui, quand je regarde le budget primitif, il y a certains chiffres qui m'étonnent grandement et j'en ai retenu 3 pour aller plus vite.

Le premier concerne les impôts et taxes. Vous nous expliquez que par rapport au réalisé 2017, c'est-à-dire par rapport au compte administratif, la commune prévoit de perdre 1 million, rien que sur la taxe d'habitation et taxe foncière sur l'exercice 2017. Nous avons une recette de 11,8 millions, pour le budget primitif, vous pensez passer à 11,3 millions, c'est-à-dire que vous prévoyez de perdre 500 000 euros. Alors pourtant, sauf erreur de ma part, les bases locatives augmentent de 1,1 %, n'en déplaise à l'INSEE la population augmente et vous nous expliquez que nous allons perdre de la taxe d'habitation et la taxe foncière, je trouve que le chiffre est surprenant et pas très crédible. A mon avis, il faudrait l'augmenter au minimum d'un gros demi-million d'euros.

Côté dotations, la Dotation Globale de Fonctionnement, vous en avez parlé tout à l'heure avec des baisses de dotations attendues je crois de 250 000 € de mémoire. J'ai regardé les chiffres, vous annoncez dans le budget primitif pour la DGF, la part forfaitaire 2,1 millions. Je suis un petit peu surpris, parce que le ministère de l'intérieur pour 2018 et pour Saint-Cyr-l'Ecole parle de 2 426 471 €, c'est-à-dire 320 000 de plus que ce que vous avez inscrit dans le budget primitif.

Côté DSU, vous inscrivez 600 000 €, alors que le ministère, lui, a annoncé que Saint-Cyr-l'Ecole aurait 693 000 €, c'est-à-dire même 20 000 € de plus que l'an passé. Alors j'imagine que vous allez me faire la réponse en indiquant que la collectivité, n'a pas été officiellement saisie de ces valeurs de dotations, parce que la Préfecture certainement met des semaines et peut-être des mois à envoyer les documents, ce qui est certainement vrai. Mais en attendant, lorsqu'on bâtit le budget primitif, on a le choix entre deux chiffres. Soit on fait l'estimation, mais l'estimation avec ce qu'on peut comprendre d'une loi de finances, ou soit on prend le chiffre du ministère de l'intérieur pour la commune donnée à l'euro près. Il me semble quand même que le plus crédible c'est de prendre le vrai chiffre, lorsqu'il est connu, qui est le chiffre de la DGCL du ministère de l'intérieur. Si on regarde la différence pour la DGF avec la DSU ça nous fait quand même plus de 400 000 € d'écart, donc ça fait 400 000 € de recettes qui ne sont pas inscrites dans le budget. Côté taxe foncière et taxe d'habitation, il y a un bon 500-600, peut-être 700 000 € à inscrire supplémentaires. Donc, on voit qu'il y a déjà 1 million d'euros de recettes qui ne sont pas inscrites dans le budget primitif et que nous allons retrouver évidemment dans le compte administratif. Alors, quand on parlait imposition tout à l'heure, pour revoir les taux d'imposition ou, comme le disait notre collègue Monsieur DOUBLET pour en revenir à quelque chose de plus modéré, on nous dit : mais il n'y a pas les sous. Alors là, bonne nouvelle, nous avons trouvé déjà avec les chiffres réels plus d'1 million d'euros. Donc, maintenant que ces chiffres sont connus, je pense que le mieux ce serait de les inscrire dans le budget primitif et évidemment d'en tirer les conséquences. »

Monsieur BUONO :

« Vous avez trouvé 1 million, il en manque 4. Alors effectivement, vous avez tout à fait raison, je suis allé chercher les chiffres et la semaine dernière au moment où on a approuvé ils n'étaient pas disponibles. Vous avez parfaitement raison, ces chiffres sont indiqués par la Direction Générale des Collectivités Locales, ils l'ont été après qu'on ait imprimé et envoyé le budget. Effectivement, on aura 286 000 € de plus sur la DGF et 83 000 € sur la Dotation de Solidarité Urbaine. Après sur les bases d'imposition, je n'ai pas très bien compris de quoi vous parliez, je ne peux rien vous dire là-dessus. Ce qui est certain c'est que l'objectif d'un budget c'est d'un part d'être à l'équilibre, d'autre part, lorsqu'il est exécuté de générer un excédent suffisant pour alimenter la section d'investissement, c'est ce qu'on vous dit chaque année. Je vous ai rappelé tout à l'heure que les investissements qui sont à la charge de la commune, sur les 3 années à venir, représentent 4 à 5 fois l'excédent de fonctionnement, donc on n'est pas dans une situation anormale lorsqu'on cherche à avoir un excédent de fonctionnement qui permet de financer des investissements qui sont conséquents. On aurait 2 ou 3 millions d'investissement prévus, on pourrait se dire à quoi ça sert de sortir 5 millions par an en excédent, là ce n'est pas le cas. »

Monsieur DURAND :

« Un excédent, naturellement il faut en générer tant que ça reste raisonnable et que ce n'est pas excessif. Je parlais des impositions. Vous avez inscrit des recettes prévisionnelles en taxe foncière et taxe d'habitation

qui sont de 11,33 millions d'euros, c'est le chiffre que vous trouvez dans la M14, c'est votre chiffre, et ce chiffre recule d'un demi-million par rapport au réalisé de l'exercice 2017. Je ne comprends pas comment avec une population qui augmente et avec des valeurs locatives qui sont mises à jour, vous pouvez faire un prévisionnel en indiquant qu'on va certainement perdre un demi-million sur ces impositions locales. Je pense que ce n'est pas le vrai chiffre, je pense que nous sommes loin du vrai chiffre. »

Monsieur BUONO :

« On avait 14 380 547 € d'impôts et taxes sur le budget précédent et on a des propositions à 14 948 560 €, donc on a presque 600 000 € de plus que l'année précédente. »

Monsieur DURAND :

« Non, vous comparez avec le budget primitif 2017 qui, lui, n'avait pas la bonne valeur. Moi je vous parle du réalisé, la réalité, le compte administratif 2017. On vous a fait la même remarque sur le budget primitif 2017. Si vous comparez un budget qu'on estime sous-estimé au budget suivant qu'on estime sous-estimé, ça ne rime à rien. On regarde le réel et le réel il n'y a pas de contestation sur les chiffres entre nous, le compte administratif. Si vous prenez la M14 taxe foncière et taxe d'habitation, c'est 11 823 000 € et dans votre prévisionnel 2018, vous dites on fera 14 948 000 €. »

Monsieur BUONO :

« Je ne comprends toujours pas ce que vous dites. »

Monsieur DURAND :

« Au niveau du compte administratif, nous sommes d'accord que la commune a encaissé au titre des taxes foncière et d'habitation 11,8 millions d'euros ? »

Monsieur BUONO :

« Non, on n'est pas d'accord. Je ne sais pas où vous trouvez les 11 millions. »

Monsieur DURAND :

« C'est la M14, enfin.

Je suis sur la page 15, c'est le chapitre 73.111. Je regarde les titres émis pour la partie uniquement taxes, pas l'intégralité impôts et taxes, mais on peut regarder également cette partie, en bas de la page 15 vous avez des titres émis à hauteur de 11,8 millions. Est-ce que nous sommes d'accord sur ce chiffre ? »

Monsieur BUONO :

« Oui. »

Monsieur DURAND :

« Donc, on a émis 11,8 millions de titres sur 2017 et vous prévoyez d'en émettre moins sur 2018. »

Monsieur BUONO :

« Oui, enfin là vous êtes descendu à un niveau qui est ce qu'il est, mais quand on regarde sur le 73, il n'y a pas de grosse différence, non ? »

Monsieur DURAND :

« Si on regarde la totalité impôts et taxes, on a un chouia en dessous de 16 millions. »

Monsieur BUONO :

« Oui. »

Monsieur DURAND :

« Vous, vous proposez 14,948 millions, c'est-à-dire 1 millions de moins. »

Monsieur DOUBLET :

« Ca fait 1 million d'écart. »

Monsieur BUONO :

« Oui. »

Monsieur DURAND :

« Vous nous expliquez que sur 2018 on touchera au titre des impôts et taxes 1 million de moins que l'exercice précédent. »

Monsieur BUONO :

« On vous explique que les prévisions c'est ça, oui. »

Monsieur DURAND :

« Elles sont fausses. »

Monsieur BUONO :

« Si vous le dites. »

Monsieur DURAND :

« On a des bases locatives rehaussées, on a une population en hausse, mais on touchera moins. »

Monsieur BUONO :

« Pour l'instant c'est notre hypothèse. »

Monsieur DURAND :

« D'accord, je ne peux que la respecter même si je ne la partage pas. »

Monsieur DOUBLET :

« Je vais dire à peu près la même chose que Monsieur DURAND, d'autant plus qu'il m'a coupé l'herbe sous les pieds sur 2 des 3 chiffres que je voulais annoncer. C'est vrai qu'on a besoin d'excédent de fonctionnement et qu'il faut travailler dans des hypothèses prudentes, dans des limites raisonnables. Mais comme les budgets sont calculés en fonction des budgets sans tenir compte du réalisé, il y a de quoi se poser des questions. J'ajouterai un chiffre dont n'a pas parlé Monsieur DURAND, les frais de personnel. Le budget est à 14, 2 millions, alors qu'on en a réalisé 13 millions cette année. Cela fait 9 % d'augmentation, loin des 1,5 % dont vous parliez tout à l'heure. Nous ne voterons pas ce budget. »

Monsieur BUONO :

« Je tiens à rassurer le personnel tout de suite, il n'y aura pas d'augmentation, pas à hauteur d'1 million. C'est ce qui correspond à ce qu'on devra dépenser si on n'est pas meilleur gestionnaire qu'on l'est actuellement, c'est-à-dire qu'avec tous les postes ouverts, si on les pourvoit tels qu'ils doivent être ouverts, c'est ce qu'on doit provisionner. Si on fait comme l'année précédente, c'est-à-dire qu'au moment où une personne s'en va, on se posait non pas la question de refaire exactement le même travail, mais de simplement rendre le service et voir comment on peut le rendre autrement, parfois le poste peut être non pourvu et parfois on est obligé de le pourvoir. Mais en tout état de cause, si on remplace poste à poste, c'est ce qu'il faudra faire, puisqu'il y a des postes qui n'ont pas été pourvus l'année dernière et si on les pourvoit cette année, parce qu'on n'a pas d'autres solutions, c'est à ça qu'on arrive. C'est plus facile à expliquer dans ce sens-là que d'arriver à être assez précis finalement sur ce qu'on va recevoir en termes de produits de la fiscalité, ça on maîtrise. »

Monsieur DURAND :

« Oui, j'ajoute des questions un petit peu plus précises sur les dépenses d'investissement. Vous avez cité deux choses : l'effet du protocole d'accord transactionnel avec CITALIOS qui est indiqué à 15 000 €,

j'aurais aimé des explications, on s'attendait à un autre montant et également la condamnation de la commune suite à un litige de paiement sur les factures de révision de prix. Sur ces deux éléments, j'ai cherché la mention dans la M14, alors je n'ai pas trouvé la ligne dans la partie investissement. Est-ce que vous connaissiez le numéro du chapitre ? »

Monsieur BUONO :

« Je vais vous donner l'explication sur le protocole transactionnel. On avait 85 000 € disponibles sur une ligne qui étaient provisionnés en 2017, donc il nous restait 15 000 € sur le solde de 100 000 € dans le protocole d'accord.

Pour la condamnation de la commune suite au litige sur un paiement de facture de révision de prix, on était sur un bordereau de prix qui était ce qu'il était, il n'a pas été révisé en temps et en heure par l'entreprise qui facturait les prestations. Elle est allée au tribunal ensuite pour obtenir rétroactivement cette révision de prix, ils ont gagné et nous avons été obligés de payer. »

Monsieur DURAND :

« Je veux bien une précision pour l'accord transactionnel. Vous me dites qu'il y avait un résidu de l'exercice 2017, alors là je ne suis pas non plus un expert en comptabilité... »

Monsieur BUONO :

« Oui, on avait provisionné 85 000 €, on est arrivé à 100 000, donc a compensé les 85 000 €. »

Monsieur DURAND :

« Oui, oui, ce montant je le comprends bien, par contre l'exercice 2017 il est clos au 31 décembre, vous pouvez toujours piocher dedans s'il y a un reste ? »

Monsieur BUONO :

« On a payé une partie en 2017 et on payera le solde en 2018. »

Monsieur DURAND :

« Je comprends encore moins, vous me dites qu'il y a un protocole d'accord à 100 000 €, que le Conseil Municipal a validé en mars, mais qui a été payé en décembre...c'est-à-dire que 3 mois avant que la commune donne son accord, vous avez commencé à verser l'argent ? »

Monsieur BUONO :

« On n'a pas versé, on a engagé, c'est-à-dire que c'est mobilisé comptablement. »

Madame la Directrice Générale des Services :

« Oui, il y a en fait deux actes comptables, le premier c'est l'engagement et ensuite c'est le mandatement. Donc, l'engagement nous l'avons fait en 2017 et nous ferons le mandatement en 2018. »

Monsieur STEINER :

« Le vote du budget municipal est aussi l'occasion de constater les efforts accomplis ou non en matière de mutualisation d'équipements et de services publics et de s'interroger sur les efforts à venir.

A l'heure où l'argent public se fait d'année en année de plus en plus rare, on peut malheureusement tirer un double constat :

- le premier, c'est que le bilan de la mutualisation dans notre commune est si faible qu'il en paraît presque inexistant,*
- le second, c'est que la majorité municipale a essentiellement choisi d'augmenter la contribution financière des Saint-Cyriens (augmentation massive des impôts et des tarifs municipaux, diminution de certains services publics).*

Des choix réalisés directement au détriment des habitants donc.

Nous l'avons déjà dit à de nombreuses reprises, l'intégration au sein de Versailles Grand Parc n'est pas assez volontariste, que ce soit sur l'aspect mutualisation des services ou sur l'aspect transfert de compétences. Nous ne sommes pas entendus.

De même, les coopérations intercommunales en dehors de l'agglomération, par exemple avec Fontenay-le-Fleury et Bois d'Arcy se résument à peau de chagrin.

Pourtant, il y a à l'évidence des leviers à la fois d'économies mais aussi d'amélioration des services par le biais de la mutualisation. L'idée qu'on fait tout, mieux, tout seul et surtout à moindre coût a vécu. Et c'est tant mieux. En zones rurales, cela fait longtemps que des élus locaux inventifs et intelligents l'ont compris.

En octobre 2016, à l'occasion de l'approbation du rapport de mutualisation avec Versailles Grand Parc, vous aviez, M. le Maire, résumé la situation comme ceci, je vous cite :

« On avance doucement. Et comme je l'ai dit, pour nous, non seulement c'est une volonté, mais c'est une nécessité. J'espère qu'on pourra aller de plus en plus loin, je veux bien que vous disiez Monsieur STEINER que Versailles Grand Parc n'a pas assez de coefficient d'intégration, mais ça fait belle lurette qu'on le dit, ce n'est pas d'aujourd'hui. »

Que s'est-il passé depuis ? Rien, ou si peu.

Soit votre volonté a failli, soit votre capacité à obtenir des résultats, à VGP ou avec nos voisins proches est plus que limitée.

Pendant ce temps, nous pouvons constater que d'autres communes ont quant à elles été plus efficaces pour faire avancer leurs dossiers, que ce soit au sein de leur agglomération, ou via une coopération intercommunale directe entre communes.

Revenons sur deux exemples que nous avons déjà évoqués par le passé :

1) La mutualisation de la police municipale à un niveau intercommunal

Nous l'avons dit, elle permettrait de gagner en efficacité mais aussi en coût. Il suffit de comparer les moyens d'une police municipale de quelques agents, fermée le soir et le week-end, à l'efficacité et au coût d'une police intercommunale commune à plusieurs villes.

A Saint-Cyr-l'Ecole, cet argument n'a pas encore été entendu.

Il a pourtant été entendu, à côté de chez nous, à Maurepas et à Coignières, où les deux polices municipales ont récemment fusionné, avant que les agents de la police municipale d'Elancourt ne les rejoignent avant l'été.

Qu'en attendent les élus LR de ces trois villes ?

Des moyens d'intervention et de disponibilité des agents sur des plages horaires plus larges (WE, nuit), la possibilité de déployer des effectifs sur les trois communes en cas de besoin, des économies d'échelle et au final, un meilleur service rendu à la population.

Bref, ce que nous avons défendu en octobre 2016 et qui visiblement n'apparaît pas possible, soit à l'échelle de VGP, soit avec nos voisins de Fontenay-le-Fleury et de Bois d'Arcy par exemple, est pourtant possible chez nos voisins.

On peut également citer le cas des communes d'Epône, de Mézières-sur-Seine et de Nézel.

2) Une piscine intercommunale

Sur la piscine intercommunale, c'est un sujet que nous avons largement abordé, encore récemment. Je ne vais donc pas y revenir très longuement.

Certes, nous nous félicitons que nos arguments en faveur d'une gestion intercommunale fassent désormais consensus au sein du conseil municipal, mais il y a encore un long chemin avant de convaincre nos partenaires, soit à VGP, soit à Fontenay et Bois d'Arcy.

Là encore, on peut simplement constater, et regretter, que d'autres communes arrivent à avancer vers des solutions intercommunales, quand vous avouez vous-même un échec sur ce dossier.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire :

« Monsieur STEINER, je suis un peu confondu. Confondu, alors j'hésite, j'hésite pour le discours que vous venez de me faire par rapport à mon incapacité à demander à Versailles Grand Parc un peu plus de mutualisation. A l'heure actuelle, la Communauté d'agglomération Versailles Grand

Parc, si vous ne le savez pas, est dirigée par la Ville de Versailles et ce sont les intérêts de la Ville de Versailles d'abord et ensuite on voit ce qui peut en rester à condition que ce soit intéressant pour la Ville de Versailles.

Vous prenez comme exemple la Police Municipale en disant que les Villes de Maurepas et de Coignières ont mis en commun leurs Polices Municipales. Alors, je ne connais pas la Police Municipale de Maurepas-Coignières, je sais que ce sont deux villes qui sont totalement imbriquées, ne serait-ce qu'au niveau de la zone commerciale. A Saint-Cyr, nous avons un policier municipal, un, à Fontenay il n'y a plus grand monde, c'est en déliquescence totale et à Bois d'Arcy je ne sais plus où ils en sont, mais si je prends pour exemple ce que j'avais entendu de votre part ou de la part de vos prédécesseurs au départ de la Police Nationale qui avait quitté Saint-Cyr pour aller à Fontenay, j'ai bien peur que contrairement à ce que vous croyez, si on fait une mise en commun de Police Municipale, on perd en efficacité.

On perdra en efficacité pour beaucoup de raisons. La première c'est un manque de connaissance des autres fonctionnaires par rapport au territoire de notre commune. Par contre, je veux bien qu'on m'accuse de tout par rapport à cette mutualisation, mais alors tenez-vous au courant, nous allons bientôt avoir en commun, mutualisé, avec la Police de Bois d'Arcy et la Police de Fontenay un centre de surveillance de sécurité urbaine. Vous voyez que contrairement à ce que vous dites on essaye d'avancer. Alors, concernant encore Coignières et Maurepas, parce que Coignières et Maurepas, je vous remercie d'avoir salué ce qu'ils ont fait, puisque les deux maires sont des républicains, comme quoi vous reconnaissez qu'il y a des maires républicains qui peuvent prendre paraît-il pour vous de bonnes décisions. Mais si j'en crois les élus de votre tendance de ces deux villes, ils hurlent en disant que, en tous les cas en ce qui concerne Coignières, Coignières perdra complètement son indépendance et sera totalement absorbée par Maurepas. Je ne sais pas ce qu'il en serait de venir s'intégrer soit à Bois d'Arcy, soit à Fontenay, je pense que chaque ville a son histoire, chaque ville a son territoire et ce n'est pas en faisant des incantations ou à moins que ce soit le fait de votre part de vouloir faire ici un effet de manche, mais ne croyez pas que nous n'essayons pas de tout faire. Nous avons des services qui essayent de faire en sorte de baisser le coût à condition que ce soit dans l'intérêt de la Ville.

Ce matin j'étais encore à une réunion à Versailles Grand Parc. Nous avons passé 1,5 heure, on nous a proposé une mutualisation en ce qui concerne un certain nombre de domaines informatiques. Je ne suis pas sûr que ce soit bon pour Saint-Cyr, en tous les cas, j'ai un certain nombre de maires qui étaient avec moi et qui ne se sont pas précipités dans les bras de la Ville de Versailles pour diminuer les coûts de fonctionnement de la Ville de Versailles au détriment des autres communes qui viendraient ainsi abonder les salaires des employés que la Ville de Versailles mettrait à disposition de VGP. Alors, s'il vous plaît, arrêtez de sortir comme ça, sous prétexte que vous pensez que tout est bon pour tout le monde, le fait que la mutualisation soit forcément la meilleure des choses du Monde. »

Monsieur STEINER :

« Rapidement, enfin, on n'a jamais prétendu qu'elle a été nécessairement bonne pour tout le monde et à toutes les conditions. Simplement, notamment sur la Police Municipale, ce qu'on peut constater c'est que notre proposition a été reprise par d'autres communes et, comme vous l'avez constaté, effectivement des communes qui ne sont pas proches politiquement, donc on ne pourra pas vraiment nous accuser sur ce coup, de faire la promotion de X ou Y personne.

Ensuite, vous faites une confusion entre les projets de mutualisation de services, notamment sur la Police Municipale entre Maurepas, Coignières et Elancourt, et le projet de fusion de la commune de Maurepas et de Coignières, ce qui est assez différent. Par ailleurs, moi je ne détermine pas mes positions à Saint-Cyr-l'Ecole en fonction des positions que peuvent tenir les élus d'opposition à Maurepas ou à Coignières, je suppose d'ailleurs qu'ils font pareil de leur côté. »

Monsieur le Maire :

« Chacun fait en fonction de ce qui est aussi dans l'intérêt de sa commune, ce qui est tout à fait normal. Nous avons déjà fait participer les communes de Bois d'Arcy et de Fontenay au

fonctionnement de notre piscine, puisqu'il y a une somme quand même assez conséquente qu'ils votent pour leurs scolaires qui viennent chez nous. Mais je vous ai déjà dit qu'avec un seul policier municipal à l'heure actuelle, puisque le deuxième est en formation et sera effectif dans à peu près 6 mois. Or, vu les effectifs tels que je les vois, en tous les cas à Fontenay-le-Fleury, je peux vous dire que c'est nous qui allons servir Fontenay et ce n'est pas l'inverse. »

Monsieur DURAND :

« Oui, Monsieur le Maire, c'est à mon tour d'être surpris et je réagis à ce que vous expliquez pour la vidéo protection. Pour être membre de la commission à Versailles Grand Parc, je suis un peu gêné par votre réponse. La commune de Saint-Cyr ne peut pas se vanter de mutualiser la vidéo protection, la vidéo protection est une compétence communautaire, ce n'est pas une compétence de la commune, c'est une compétence de Versailles Grand Parc. Donc, ce n'est pas Saint-Cyr qui mutualise, c'est Versailles Grand Parc qui déploie cette compétence sur le territoire, même si après il y a des découpages sur une petite partie du territoire et non pas l'intégralité d'un CSU sur l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc, mais ça reste Versailles Grand Parc. Bientôt on va se féliciter, parce que Saint-Cyr mutualise les déchets...Non, Saint-Cyr fait des choses, il peut certainement faire plus et la vidéo protection, comme d'autres domaines, c'est Versailles Grand Parc, c'est sûrement très bien, mais c'est Versailles Grand Parc. »

Monsieur le Maire :

« Alors, on va mettre les choses au point et je pense que vous n'avez pas compris. L'installation des caméras de vidéo protection, dans la limite du budget voté par Versailles Grand Parc c'est Versailles Grand Parc, par contre le Centre de Surveillance Urbaine est à la charge des trois communes qui vont se mettre ensemble. Je dis bien que c'est une mutualisation de la Ville de Saint-Cyr avec les autres communes et pas de Versailles Grand Parc. »

Monsieur DURAND :

« Il y a bien sûr une participation financière des communes sur le sujet, mais ça a été pris par Versailles Grand Parc. »

Monsieur le Maire :

« Non. »

Monsieur DURAND :

« Mais quand vous écoutez Monsieur BENASSAYA qui préside la commission de vidéo protection, il vous présente le CSU intercommunal. Après il vous dit bien que la commune devra sortir le chéquier, mais il présente son projet de CSU intercommunal. »

Monsieur le Maire :

« Oui, c'est un projet de CSU intercommunal, parce qu'une partie de l'équipement en matériel sera subventionnée. Par contre, le fonctionnement avec les 3 fonctionnaires qui seront là de manière à pouvoir tourner pour la surveillance des écrans sera à la charge des 3 communes. Donc, les frais de fonctionnement, c'est-à-dire les frais, parce qu'une fois que les écrans seront installés, les frais seront bien à la charge des 3 communes.»

• **Réf : 2018/04/8**

OBJET : Autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) – Bilan annuel pour 2017 et modification des crédits de paiement.

Article 1^{er} : Décide, avec **30 voix pour et 2 voix contre (M. DOUBLET et Mme BRAUN)**, d'approuver le bilan 2017 sur l'utilisation des crédits de paiement.

Article 2 : Décide de modifier le montant des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous :

| NOM DU PROGRAMME | MONTANT DE L'AP TTC | MONTANT DES CP TTC | | | | |
|---------------------------------|---------------------|--------------------|--------------|----------------|----------------|--------------|
| | | Réalisé 2016 | Réalisé 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| Maison des Associations | 6 000 000 € | 0.00 € | 126 648.00 € | 5 273 352.00 € | 500 000.00 € | 100 000.00 € |
| Pôle sportif ZAC Charles Renard | 5 815 000 € | 0.00 € | 108 006.00 € | 3 000 000.00 € | 2 651 994.00 € | 55 000.00 € |
| Pôle scolaire Bizet/Wallon | 12 640 000 € | 226 018.00 € | 527 395.00 € | 5 210 000.00 € | 5 776 587.00 € | 900 000.00 € |

Monsieur DOUBLET :

« Je suis un peu circonspect en ce qui concerne un des trois projets, à savoir le Pôle Sportif dans la ZAC Charles Renard. Tout à l'heure dans le point n° 10, on va nous faire approuver un avenant qui modifie le coût et l'échéancier. Or, si je prends les chiffres qui sont dans ce point-là, ce sont des chiffres anciens et non pas les chiffres de l'avenant n° 3 qu'on va voter tout à l'heure. Ça me pose quelques problèmes sur le montant et surtout ça me pose des problèmes sur l'échéancier, parce que l'échéancier passe de 5,8 millions à 6 millions en fait au total, en ce qui concerne Saint-Cyr. En ce qui concerne le prévisionnel pour 2018 on a 3 millions. Si je prends l'échéancier, le prévisionnel pour 2018 c'est 445 000 €, ça nous donne quand même des chiffres relativement différents et qui risquent de faire qu'en fin d'année on dira qu'on a 2,5 millions, parce qu'on ne les a pas dépensés. A priori, on sait qu'on ne va pas les dépenser, ou alors ça veut dire que l'échéancier est... »

Monsieur le Maire :

« Vous pouvez répéter la question Monsieur DOUBLET, s'il y a une question, à moins que ce ne soit qu'une remarque. »

Monsieur DOUBLET :

« Sur le tableau que nous avons, nous avons un montant qui avait été voté en son temps, de 5 815 000 €. Si on prend le montant qu'il y a maintenant qui découle de l'avenant n° 3, c'est-à-dire le point n° 10 pour Versailles on passerait à 6 760 000 €. Deuxièmement, si on prend les prévisions, toujours pour ce Pôle Sportif, je vois dans le tableau qu'on prévoit de dépenser 3 millions pour le Pôle Sportif. Si je prends l'échéancier qui est un peu plus loin, on s'aperçoit que la dépense totale, c'est-à-dire Grand Paris Aménagement et nous, est de 445 000 euros, on a les mauvais chiffres, puisque le projet est décalé, puisqu'au lieu de le terminer en 2018, il n'est terminé qu'en 2020, donc avec 2 ans de retard. C'est donc logique que l'échéancier glisse. Par contre c'est gênant que les tableaux ne soient pas mis à jour. C'est ça qui m'interpelle un peu. »

Monsieur BUONO :

« Vous voulez qu'on modifie l'échéancier avant d'avoir délibéré sur l'avenant ? »

Monsieur DOUBLET :

« C'est-à-dire, ça me gêne de voter quelque chose dont on va voter l'inverse après. On va être d'accord pour dire qu'on vote un budget prévisionnel de 3 millions et après on va dire : qu'on vote un échéancier où finalement on va dépenser que 200 000 €. »

Monsieur BUONO :

« Oui, il sera décalé. »

Monsieur DOUBLET :

« Cela ne me paraît pas cohérent, c'est le moins qu'on puisse dire. »

Monsieur BUONO :

« Vous avez le droit de ne pas voter, ce n'est pas gênant. »

• **Réf : 2018/04/9**

OBJET : Adhésion au nouveau groupement de commandes devant être constitué par le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France pour la dématérialisation des procédures et la télétransmission de certains actes,

Article 1 : Décide à l'unanimité l'adhésion groupée de la commune et du CCAS au nouveau groupement de commandes que le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France souhaite constituer, avec effet au 1^{er} janvier 2019, pour la période 2019-2022, en vue d'accéder à moindre coût à des plateformes de dématérialisation,

Article 2 : Choisit de participer aux prestations suivantes :

- dématérialisation des procédures de passation des marchés publics,
- télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- télétransmission des flux comptables,
- ainsi que l'équipement en prestations de services et fournitures connexes nécessaires au fonctionnement des prestations susvisées (parapheur électronique, la fourniture de certificats électroniques par une autorité habilitée, convocations électroniques)

Article 3 : Habilité Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes précité et, en tant que de besoin, toute autre pièce afférente à cette adhésion, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Article 4 : Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

• **Réf : 2018/04/10**

OBJET : Avenant n° 3 à la convention du groupement de commandes pour la réalisation du Pôle Sportif dans la ZAC Charles Renard.

Article 1 : Décide à l'unanimité de conclure un avenant n° 3 à la convention du 29 janvier 2016 relative à la constitution du groupement de commandes formé par la commune et l'établissement public Grand Paris Aménagement afin de procéder à l'achat de prestations intellectuelles, de maîtrise d'œuvre et de travaux relatifs à la construction d'un équipement sportif dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté Charles Renard.

Article 2 : Précise que cet avenant n° 3 à la convention susvisée, auquel sont annexés le bilan, l'échéancier de trésorerie et le planning prévisionnels, a pour objet de prendre en considération l'évolution du coût prévisionnel de la construction de cet équipement sportif résultant de la hausse des indices de coût dans le secteur bâtiment travaux publics et la modification du calendrier prévisionnel pour sa réalisation.

Article 3 : Indique que les autres termes de la convention initiale du 29 janvier 2016 non modifiés par l'avenant n° 3, demeurent inchangés.

Article 4 : Habilité Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention du 29 janvier 2016 instituant le groupement de commandes composé par la commune et l'établissement public Grand Paris Aménagement et tous les documents y afférents en tant que de besoin pour la réalisation du pôle sportif dans la ZAC Charles Renard.

• Réf : 2018/04/11

OBJET : Création de tarifications dans le cadre de l'organisation d'un vide grenier intitulé « vide ta chambre » et d'une journée « jeunesse solidaire » à destination de l'UNICEF.

Article 1 : Décide à l'unanimité de la création des tarifs suivants :

- participation à l'évènement « vide ta chambre » : 2 euros les deux mètres linéaires pour le droit de place afférent à l'occupation du domaine public communal par les stands réservés aux exposants saint-cyriens âgés de 8 à 14 ans, sur la base du règlement de la manifestation et de l'autorisation parentale dûment complétée.
- tickets pour participer à la kermesse dans le cadre de la journée « Jeunesse Solidaire » : 0,30 € le ticket ou 2 € le carnet de 10 tickets.

Article 2 : Accepte comme mode de paiement le numéraire en euros, ainsi que les chèques libellés en euros et **déclare** que les recettes afférentes à cette manifestation seront perçues par le biais de la régie de recettes du Service Jeunesse et Sports.

Article 3 : Précise qu'il sera proposé à l'assemblée communale par une délibération ultérieure de verser une subvention à l'UNICEF pour un montant équivalent à celui des bénéfices réalisés lors de la kermesse organisée dans le cadre de la journée « Jeunesse Solidaire ».

Monsieur le Maire :

« Je voudrais remercier les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes pour ces deux propositions qui s'adressent d'abord à l'égard de leurs camarades de la jeunesse de Saint-Cyr et le fait de consacrer un peu plus d'une journée, parce qu'il faudra préparer longtemps à l'avance avec les animateurs et Madame DJAOUANI ces manifestations dont la recette sera reversée à l'UNICEF. Je trouve qu'on peut le saluer. »

Madame DJAOUANI :

« Je tenais juste à dire que le Conseil Municipal est très dynamique, ce sont des jeunes qui sont très investis et ils ont vraiment la fibre citoyenne. Je tenais à le dire. »

Monsieur le Maire :

« En bien, ça les honore et ça honore la Ville. »

• Réf : 2018/04/12

OBJET : Rythmes scolaires : maintien de la semaine de 4,5 jours

Article 1^{er} : Décide à l'unanimité de maintenir la répartition de la semaine scolaire sur 9 demi-journées, soit 4,5 jours.

Article 2 : Adopte les nouveaux horaires scolaires à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, lesquels seront les suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-11h30 et 13h30-15h45

Mercredi : 8h30-11h30.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer, en tant que de besoin, tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.

Madame FRAQUET :

« Cette délibération est importante puisqu'il s'agit de la vie quotidienne de nos enfants.

La décision de maintenir la semaine de 4 jours et demi nous semble frappée de bon sens. Sur un tel sujet, les opinions sont toujours partagées et les différentes études que vous avez mentionnées dans la délibération, le montrent. Il s'agit de faire entrer dans un cadre général les modes de vie et les contraintes particuliers à chaque famille. Néanmoins, comme vous l'avez dit, l'intérêt de l'enfant doit demeurer premier et il nous semble à nous aussi que des jours de classe mieux étalés dans la semaine et moins lourds sont plus favorables aux apprentissages et au bien-être des enfants. C'est pourquoi nous voterons pour cette délibération. Cependant, nous restons vigilants sur les problèmes quotidiens des parents : horaires de travail, versus horaires de garde, coût de la garde,

qualité et contenu des NAP. Et puisque le budget primitif ne prévoit pas de modification majeure pour 2018 de la tarification, nous comptons bien que les activités demeurent accessibles à tous les Saint-Cyriens, quel que soit leur niveau de revenu et quelle que soit leur situation familiale. Puisque vous avez souligné tout l'intérêt des NAP dans le développement de l'enfant et la réussite scolaire, en marge de cette délibération, pouvez-vous nous donner des éléments sur la garderie des NAP, quels seront les horaires et éventuellement quels seront les activités proposées en 2018-2019 ? »

Monsieur LANCELIN :

« Donc, sur la partie périscolaire, donc 15h45-18h30 comme cette année dans laquelle vous avez un goûter, les NAP et des activités périscolaires et une tranche 15h45-19h avec pareil le goûter et du périscolaire entre 17h30 et 19h. Pour l'instant les activités sont inchangées. Nous sommes encore en discussion parce qu'un certain nombre d'écoles a demandé l'introduction de nouvelles activités NAP, mais avant de les mettre en place, cela nécessite un peu de discussion et d'échange avec le service périscolaire. »

• Réf : 2018/04/13

OBJET : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au Comité stratégique de la Société du Grand Paris

Article 1 : Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant titulaire et de son suppléant chargés de siéger au nom de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole au sein du Comité stratégique de la Société du Grand Paris.

Article 2 : Désigne à l'unanimité pour le représenter au Comité stratégique de la Société du Grand Paris :

- **titulaire** : M. Bernard DEBAIN

- **suppléant** : M. Guy HEMET

Monsieur le Maire :

« Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

S'il n'y a pas d'autres candidatures, on peut faire cette désignation à mains levées. »

Monsieur DURAND :

« Juste un mot, Monsieur le Maire, juste une petite explication de vote par avance. Au sein du Comité stratégique de la Société du Grand Paris, notre commune sera représentée et il nous semble plus logique qu'elle soit représentée par le Maire en exercice, c'est pourquoi votre candidature nous semble logique et légitime, et nous allons voter pour. »

Monsieur le Maire :

« Alors, je vais vous dire. Ce n'est pas en tant que Maire que j'y vais. C'est parce qu'on parle de transport, même si je sais très bien que tel que c'est écrit, vous avez vu, c'est une instance de concertation et de dialogue, ce n'est pas l'instance où on prend des décisions. Je pense que les décisions sont prises au préalable. Je ne me fais aucune illusion lorsque, par exemple avant le Grand Paris tout à son début nous avons été réunis en ce qui concernait Paris Saclay, il est bien entendu que la première des choses que nous avons demandé c'est qu'on mette les transports avant les universités et les habitants, et comme vous voyez, en ce qui concerne la ligne 18, les prix Nobel, sans compter les chercheurs de Polytechnique, de SUPELEC et autres, ont poussé, il y a quelques semaines, des cris en disant : « on nous a fait venir et on nous annonce 4 à 5 ans de retard pour la ligne 18 ». Donc, en ce qui concerne le Grand Paris, la ligne 18, on n'est pas prêt de l'avoir et la ligne 17, elle est comme la ligne 18, elle a aussi pris du retard. Et ce qui est intéressant, c'est la ligne 15, mais enfin la ligne 15 c'est le grand sud à part ceux qui auront la chance d'aller à l'Institut Gustave Roussy à Villejuif en changeant à Issy-les-Moulineaux, ça ne les intéressera pas

beaucoup. Mais bon, il faut y aller, donc, j'y vais, on nous le propose. La politique de la chaise vide ce n'est pas mon genre. »

- **Entend** le compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil municipal en date du 22 avril 2014 en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur DOUBLET :

« Dans la décision n° 2018/03/33, on a consulté un cabinet pour savoir s'il fallait interjeter appel. Qu'est-ce qu'on fait ? On interjette appel ou pas ? »

Monsieur le Maire :

« Non. »

Monsieur DOUBLET :

« Merci. »

Monsieur le Maire :

« Je vais vous expliquer pourquoi, très simplement. Il y a une part qu'on devait c'est sûr à la Société EIFFAGE, il y a une part pour laquelle nous avons prévu du retard parce qu'EIFFAGE n'avait pas tenu des engagements. Le Tribunal n'en a pas tenu compte et il y a une part qui était due à un retard de paiement de plus de 2 ans de la part de la Trésorerie à Saint-Quentin-en-Yvelines. Mais ce qui se passe à Saint-Quentin, ce n'est pas grave, c'est nous qui prenons et notre avocat que nous avons consulté nous a dit : Monsieur le Maire, vous allez en cassation, vous allez prendre 2 ans d'attente, les intérêts de retard continueront à courir, les frais d'avocat en cassation s'additionneront et le peu que vous gagnerez vous serez perdant de toute façon. Donc, on n'y va pas, voilà.»

CLOTURE DE LA SEANCE A 22H25